

REUNION DU JEUDI 5 AVRIL 2012

L'AN DEUX MIL DOUZE , LE CINQ AVRIL A DIX-HUIT HEURES TRENTE MINUTES

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GREFFIN, Maire de SALLENELLES.

Étaient présents : Mesdames DUPUIS Thérèse - MASSELIN Yolande - MARTINOFF Jacqueline
Messieurs LEMARCHAND Laurent -LEGOUPIL Jacques - BUSSON Christophe
FONTAINE Thomas -

Était excusé : Monsieur Etienne ROSSIGNOL qui a donné pouvoir à Mr Thomas FONTAINE

Était absent : Monsieur Frédéric GEOFFROY

Monsieur Laurent LEMARCHAND a été élu secrétaire de séance.

Le Compte-rendu de la séance du 20 mars 2012 ne soulève aucune remarque.

1 / Approbation du Compte Administratif 2011.

Le Conseil Municipal, en présence de Mr JOUVIN, receveur municipal, examine le compte administratif de la commune pour l'année 2011.

Après avoir pris connaissance, chapitre par chapitre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, le conseil municipal, en l'absence de Monsieur le Maire qui a quitté la salle, et sous la présidence de la doyenne d'âge, Madame Thérèse DUPUIS, approuve à l'unanimité le compte administratif avec les chiffres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes :	144 158, 44 €
Résultat antérieur reporté :	100 892, 51 €
Dépenses :	127 475, 60 €

Excédent : 117 575, 45 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes :	71 727, 41 €
Dépenses :	40 758, 58 €
Déficit antérieur reporté :	35 007, 41 €

Déficit : 4028, 58 €

Votes pour : 7 Vote contre : 0 Abstention : 0

...suite de la réunion du 05 avril 2012.....

2/ Vote du compte de gestion 2011 :

Le conseil municipal en présence de Mr JOUVIN, receveur municipal, examine le compte de gestion de la commune pour l'année 2011.

Le compte de gestion étant en parfaite concordance avec le compte administratif de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le compte de gestion pour l'année 2011.

Vote pour : 9 Vote contre : 0 Abstention : 0

3/ Affectation du résultat :

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 117 575, 35 € de la manière suivante :

- Versement au compte 1068 : **4 028, 58 €**
- Report au 002 : **113 546, 77 €**

Vote pour : 9 Vote contre : 0 Abstentions : 0

4/ Vote des taux d'imposition 2012 :

Monsieur le Maire propose que les taux d'imposition 2012 restent inchangés par rapport à l'année 2011

- Taxe d'habitation : 10,86 %
- Foncier bâti : 21,07 %
- Foncier non bâti : 28,27 %

Le conseil approuve à l'unanimité cette décision.

Vote pour : 9 Vote contre : 0 Abstentions : 0

5/ Attribution des subventions aux associations :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune est sollicitée par de nombreuses demandes de subventions auxquelles nous ne pouvons pas répondre favorablement.

Compte-tenu du budget de la commune, seules les associations suivantes se verront attribuer une subvention au cours de l'année 2012 :

- Amicale des Anciens Combattants : **80 €**
- Amicale des Sapeurs-pompiers d'Amfréville : **60 €**
- Amis de la bibliothèque d'Amfréville : **60 €**
- Association Café-Vanille-Chocolat : **200 €**
- Association Fanfare d'Amfréville : **180 €**
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Calvados : **71,20 €**
- Comité de Jumelage Amfréville-Sallenelles : **150 €**

.....suite de la réunion du 05 avril 2012

- Conseil des Parents d'élèves Collège A.Kastler :	60 €
- Parents d'élèves École d'Amfréville :	60 €
- Parents d'élèves École de Bréville-les-Monts :	60 €
- Association les Bouchons du coeur du Calvados :	50 €

Vote pour : 9 Vote contre : 0 Abstentions : 0

6/ Vote du Budget Primitif 2012 :

Le conseil municipal, en présence de Mr JOUVIN, receveur municipal, examine le budget primitif de la commune pour l'année 2012.

Après avoir pris connaissance, chapitre par chapitre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, le conseil municipal approuve le budget primitif avec les chiffres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : **277 421, 78 €**

- Recettes :	163 875, 01 €
- Résultat antérieur reporté :	113 546, 77 €
- Dépenses :	277 421, 78 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : **48 009, 58 €**

- Recettes :	48 009, 58 €
- Dépenses :	43 981, 00 €
- Déficit antérieur reporté :	4 028, 58 €

Vote pour : 9 Vote contre : 0 Abstentions : 0

L'ensemble des ordres du jour étant vu et aucun sujet abordé
La séance est levée à 19 heures 30 minutes..

Le Maire

Le Secrétaire

Le Conseil Municipal